

Concept de Sélection pour les ISU Figure Skating World Championships 2027

1. Objet

Le présent concept fixe les principes, critères et procédures applicables à la sélection des athlètes appelés à représenter Swiss Ice Skating lors des ISU Figure Skating World Championships 2027. Il garantit une procédure de sélection fondée sur les principes d'équité, de transparence, d'objectivité et de performance, conformément aux règlements de l'ISU ainsi qu'aux principes de Swiss Olympic. Le concept de sélection comprend les disciplines suivantes : Femmes, Hommes, Patinage en couple et Danse sur glace.

2. Date de la manifestation

ISU Figure Skating World Championships 2027, 18-21 mars 2027, à Tampere (FIN).

3. Principes

Ce concept est développé dans l'esprit de proposer à chaque athlète candidat à la sélection l'assurance que sa candidature sera traitée selon les valeurs olympiennes :

- Équité
- Transparence
- Performance
- Objectivité
- Potentiel international
- Responsabilité

4. Organes de sélection

Les entraîneurs nationaux évaluent les performances sportives des athlètes durant la période de sélection. Ils établissent, avec **le Chef du Sport de performance**, une proposition motivée de sélection.

La Commission de sélection examine l'ensemble des critères définis dans le présent concept. Elle envoie au Comité de Swiss Ice Skating une proposition motivée concernant les athlètes sélectionnés ainsi que les remplaçants. La composition des membres de cette commission est celle présentée dans le document *Concept de sélection pour les compétitions internationales* au point 1.2.

Le Comité de Swiss Ice Skating prend la décision finale concernant la proposition de la Commission de sélection.

5. Conditions d'éligibilité

Chaque athlète candidat·e à la sélection doit:

- avoir sa licence de la fédération en cours de validité.
- avoir signé, de même que son Coach, la convention d'athlète de Swiss Ice Skating
- être de nationalité suisse ou – comme étranger – être domicilié·e en Suisse depuis au minimum un an (selon règle ISU 109). Pour les couples de Patinage artistique ou de Danse sur glace, au moins l'un des deux athlètes doit avoir la nationalité suisse ou – comme étranger – être domicilié·e en Suisse depuis au minimum un an (selon règle ISU 109).
- être au bénéfice d'une Clearance de l'ISU si l'athlète est suisse, mais a auparavant représenté une autre fédération, ou s'il est étranger
- être à jour de sa déclaration de soumission Antidopage de Swiss Ice Skating
- être disponible pour la participation à la compétition.
- s'engager au respect des règlements et chartes éthiques en vigueur de l'ISU et de Swiss Ice Skating.

6. Critères et période de sélection

6.1 Période de sélection

La période de sélection s'étend du 1^{er} juillet 2026 au 14 février 2027.

6.2 Sélection automatique

- Les athlètes classés parmi les 10 premiers aux ISU Figure Skating World Championships 2026 sont qualifiés d'office pour ISU Figure Skating World Championships 2027, à condition qu'ils disposent, au plus tard le 14 février 2027, des CTES exigés par l'ISU pour les ISU Figure Skating World Championships 2027.
- Les 10 premiers ISU Figure Skating European Championships 2027 sont qualifiés pour les ISU Figure Skating World Championships 2027, à condition qu'ils disposent des CTES exigés par l'ISU pour les ISU Figure Skating World Championships 2027 au plus tard le 14 février 2027.

Si la Suisse ne dispose que d'une seule place de quota et que deux athlètes de la même discipline se classent parmi les 10 premiers aux ISU Figure Skating European Championships 2027, le comité de Swiss Ice Skating se réserve le droit, sur proposition de la commission de sélection, de sélectionner l'un des deux athlètes concernés pour les ISU Figure Skating World Championships 2027.

6.3 Critères obligatoires pour tous les athlètes/remplaçants

- Appartenance à l'équipe nationale de Swiss Ice Skating pour la saison 2026-2027

- Obtention des Combined Total Element Scores (CTES) de l'ISU pour les ISU Figure Skating World Championships 2027 lors d'une compétition internationale officielle du calendrier ISU avant le 14 février 2027.
- Participation obligatoire aux Championnats suisses Seniors 2027

6.4 Critères principaux

- Critère 1 : Somme des deux meilleurs scores totaux (TSS SP/RD + TSS FP/FD) en compétition internationale Seniors.
NB : Une différence de somme de moins de 5% est considérée comme une égalité.
- Critère 2 : Total (TSS SP/RD + TSS FP/FD) aux Championnats suisses Seniors 2027.
NB : Une différence de total de moins de 5% est considérée comme une égalité.

Critère 3 : Somme des deux derniers scores totaux (TSS SP/RD + TSS FP/FD) en compétition internationale Seniors.

NB : Une différence de somme de moins de 5% est considérée comme une égalité.

6.5 Critères complémentaires en cas d'égalité

- Progression technique et artistique durant la période de sélection (courbe de forme)
- Expérience en compétitions internationales et championnats ISU
- Forme physique du moment

7. Objectifs fixés par la fédération pour les athlètes sélectionnés et remplaçants

- Pour les athlètes sélectionnés les objectifs sont définis dans le tableau de synthèse en fin de document.

- Pour les athlètes remplaçants (substituts) les objectifs fixés par la fédération sont :

- Si deux spots sont attribués, le remplaçant vise toujours l'objectif correspondant au spot le moins élevé.

- Exemple : si les objectifs sont un Top 10 et un Top 20, le remplaçant a pour objectif un Top 20, même si l'athlète remplacé était celui qui visait le Top 10.

- Si un seul spot est attribué, le remplaçant se voit fixer le même objectif que l'athlète titulaire.

8. Swiss Ice Skating se réserve le droit de ne pas déléguer certains athlètes ou athlètes remplaçants (et donc de ne pas pourvoir toutes les places attribuées) si ceux-ci ne remplissent pas les critères requis ou n'ont aucune chance réaliste d'atteindre les objectifs fixés.

9. Clause médicale

En cas de maladie ou de blessure empêchant la participation à une compétition servant de sélection, l'athlète informe immédiatement le Chef du Sport de performance.

Un certificat médical détaillé doit être transmis dans les meilleurs délais.

La Commission apprécie les conséquences de cette absence en tenant compte des résultats déjà réalisés et de l'ensemble des critères de sélection.

Retour de blessure : Lorsqu'un athlète n'a pas été en mesure de satisfaire tout ou partie des critères de sélection en raison d'une blessure médicalement attestée, la Commission de sélection peut procéder à une appréciation exceptionnelle de son dossier.

Cette appréciation tient notamment compte :

- du niveau sportif démontré avant la blessure ;
- de la durée de l'interruption ;
- des résultats obtenus durant la période de sélection ;
- du potentiel démontré au niveau international ;
- de l'évaluation médicale de l'aptitude à reprendre la compétition.

L'athlète doit fournir un certificat médical détaillé ainsi que, sur demande, se soumettre à une expertise médicale désignée par Swiss Ice Skating.

La Commission peut également demander une démonstration sportive ou un test de performance avant de rendre sa décision.

Force majeure : Lorsque des circonstances indépendantes de la volonté des athlètes ou de Swiss Ice Skating empêchent l'application normale du présent concept (pandémie, catastrophe naturelle, conflit armé, décision gouvernementale, restrictions de déplacement, annulation ou modification substantielle du calendrier ISU ou toute autre circonstance exceptionnelle), la Commission de sélection peut adapter les modalités de sélection.

Toute adaptation doit respecter dans toute la mesure du possible les principes d'équité, de transparence et d'égalité de traitement.

Les adaptations décidées sont communiquées sans délai aux athlètes concernés.

Annulation de compétitions : Si une ou plusieurs compétitions prévues dans la période de sélection sont annulées, reportées ou ne peuvent être disputées pour des raisons indépendantes de la volonté des athlètes, la Commission de sélection peut :

- prolonger la période de sélection ;
- prendre en considération d'autres compétitions internationales comparables ;
- se fonder sur les résultats déjà obtenus durant la période de sélection ;

- tenir compte des performances internationales antérieures lorsqu'elles sont représentatives du niveau actuel de l'athlète.

Toute décision est motivée et appliquée de manière identique à l'ensemble des athlètes concernés.

10. Procédure de décision

1. Analyse des performances par les entraîneurs nationaux et le Chef du Sport de performance.
2. Proposition motivée transmise à la Commission de sélection.
3. Proposition/décision motivée de la Commission de sélection.
4. Décision finale par le Comité de Swiss Ice Skating.
5. Notification individuelle aux athlètes.
6. Publication officielle.

En cas de doute ou de confusion dans les termes employés dans les documents rédigés parallèlement en français et en allemand, c'est toujours la version française qui fait foi.

Ittigen, 14.08.2026

Summary ISU Figure Skating World Championships 2027				
Tampere (FIN) 15-21.3.2027	Women	Men	Pairs	Ice Dance
Maximum number of entries	1	2	2	1
Swiss Ice Skating Goals	1xTop15	1xTop12 1xFinal	1xTop10 1xFinal	1xTop 25
1) Athletes eligible for selection	National Team Elite A & B Participation in the Swiss Senior Championship 2027 is compulsory			
2) ISU Combined Total Element Scores	Athletes to be considered for the ISU World Figure Skating Championships 2027 must have reached the required ISU Combined Total Element Scores (CTES) by Februar 14, 2027 (ISU communication tbc)			
3) Qualified		L. Britschgi	O.Vouillamoz/T.Bouvard	
4) Number of remaining quota places	1	1	1	1
5) Competitions to be considered for the selection	All international competitions on the ISU calendar 2026-2027 up to February 14, 2027 + Swiss Championships Seniors 2027			
6) Selection Process	Qualified: Athletes who finished in the top 10 at the ISU Figure Skating World Championships 2026 Will be automatically qualified: Athletes who ranked in the top 10 of the ISU Figure Skating European Championships 2027. See pt. 6.2 for details. Otherwise, the following criteria apply for the quota places/substitutes, provided the athletes are likely to fulfil the goals set by SIS (see above). 1) Total of the 2 best Senior international competitions. See pt. 6.4 for details. 2) Total score at Swiss Championships 2027 Seniors. See pt. 6.4 for details. 3) Total of the 2 last Senior international competitions. See pt. 6.4 for details. In case of a tie: performance trajectory (technical and artistic), experience in international competitions and ISU Championships and current health condition will be considered. Swiss Ice Skating reserves the right not to select any athletes or substitutes, if they do not meet the criteria or have no realistic chance of achieving the specified goals set by SIS. For all the details of the selection concept, please refer to the full content of this document. The final selection decision will be made by the Board of Swiss Ice Skating			
7) Communication by Swiss Ice Skating	Athletes will be informed of their selections not later than February 18, 2027			